



ATELIER N° 7

Congrès 2021 des Conservatoires d'espaces naturels



Du 17 au 21 nov. 2021
à Tours (Indre-et-Loire)

CEN ET COLLECTIVITÉS : DES PARTENARIATS AJUSTÉS POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DES TERRITOIRES

18/11/2021



Co-pilote(s) CEN : Coraline DOMINGUES & Armelle PIERROUX – CEN Normandie

Co-pilote(s) partenaire : Julien ALBERT – Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie

Date de mise à jour de la fiche : 07/10/2021

<u>Animateur(s) :</u>	Julien ALBERT, Coraline DOMINGUES & Armelle PIERROUX
<u>Rapporteur :</u>	Armelle PIERROUX
<u>Intervenant(s):</u>	Julien ALBERT – CA Lisieux Normandie - jalbert@agglo-lisieux.fr Fabrice NORMAND – CEN Pays de la Loire - f.normand@cenpaysdelaloire.fr Benoît ALLARD – CEN Centre Val de Loire - benoit.allard@cen-centrevaldeloire.org Laura JAILLARD – CEN Lorraine l.jaillard@cen-lorraine.fr
<u>Contexte</u>	Dans un contexte où les collectivités ont un rôle de plus en plus important pour mener une réelle stratégie de préservation de la biodiversité tant au travers de démarches réglementaires (aménagement du territoire, contraintes architecturales, PCAET, SCoT, PLUi, ...) que volontaristes, les Conservatoires possèdent des compétences multiples et représentent donc des partenaires privilégiés. Une mutualisation des méthodologies, outils et compétences est à rechercher afin de mettre en place les partenariats les plus pertinents pour répondre aux besoins des territoires.
<u>Enjeux et Objectifs :</u>	Les objectifs de l'atelier sont d'échanger en fonction des retours d'expérience présentés sur les questions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Comment s'appuyer sur les projets politiques et s'inscrire dans la volonté politique des collectivités ? - Comment trouver l'équilibre ajusté entre actions définies dans les conventions et les besoins émergents ? - Comment instaurer un partenariat durable dans le temps et au-delà des élections/changement d'élus ?
<u>Contenu :</u> (Sujets et interventions)	<u>Collectivités et Conservatoires, des acteurs complémentaires</u> par Julien ALBERT <u>Le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire et la politique Espaces naturels sensibles du Département de Maine-et-Loire : un partenariat à bénéfices réciproques</u> – CEN Pays de la Loire <u>La Convention pluriannuelle d'objectifs, un outil partenarial sécurisé</u> – CEN Centre Val de Loire <u>Appel à Projet Trame Verte et Bleue : Des contreforts vosgiens au Pays des étangs : Préservons la Sarre et sa mosaïque de milieux</u> – CdC Sarrebourg Moselle Sud & CEN Lorraine

Synthèse

(Conclusions de l'atelier)

Leviers à activer et freins à lever pour améliorer le partenariat

Éléments de langage déterminants avec ce partenaire

Collectivités et Conservatoires, des acteurs complémentaires par Julien ALBERT

La CA Lisieux Normandie présente son partenariat avec le CEN Normandie, portant sur la préservation d'un coteau calcicole, un programme de restauration de mares, un accompagnement sur une TVBN et la valorisation des actions communes.

Trois niveaux d'intervention sont identifiés :

- l'expertise : pour des diagnostics ponctuels, des inventaires
- la stratégie : pour une vision d'ensemble du territoire
- la prospective : pour l'exploration et l'innovation

L'engagement à long terme est à rechercher pour des bénéfices mutuels. Les élus sont à convaincre grâce aux actions sur le terrain. Il apparaît essentiel de faire de **lien avec les autres politiques sectorielles de la collectivité** (mobilité, cycle de l'eau, urbanisme...).

Le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire et la politique Espaces naturels sensibles du Département de Maine-et-Loire : un partenariat à bénéfices réciproques – CEN Pays de la Loire

Cinq déclinaisons des partenariats autour des ENS sont présentées, dans un contexte de construction du nouveau CEN régional globalement mal perçu par les départements. Niveau 0 - Loire-Atlantique : pas de collaboration avec le CEN, pas de reconnaissance.

Niveau 1 - Mayenne : quelques actions menées avec le CEN (formation EEE).

Niveau 2 - Sarthe : CPO établie. Partenariat par subvention, prestation.

Niveau 3 – Maine et Loire : le département soutient les actions sur ses sites labellisés via des appels à projets. Conventions avec les collectivités locales en cours (PDG, financements, animation foncière, création des zones de préemption, mise en œuvre de la gestion, ORE), l'objectif est d'aller vers des **conventions de coopération** doublées d'ORE.

Niveau 4 – Vendée : le département met en place des dispositifs d'aide « labellisation ENS » et « renaturation ». Le partenariat est en de construction pour 2022.

L'analyse est que **la dynamique dépend fortement du territoire**, de son taux d'urbanisation et donc de la taxe d'aménagement mobilisée. L'atout des CEN est d'avoir un **ancrage territorial**, une reconnaissance des protections fortes de ses sites en propriété dans la SNAP, une capacité d'innovation, une **diversité d'outils** et la capacité de mobiliser de nombreuses ressources et enfin une **capacité d'adaptation** aux contextes locaux et aux politiques publiques.

La convention de labellisation entre un propriétaire et le département permet de reconnaître un espace privé comme un ENS et d'y mobiliser des fonds, avec les mêmes obligations d'ouverture au public que les ENS établis dans les schémas.

L'ORE est intéressante, moins protectrice qu'un bail emphytéotique mais elle maintient **la responsabilité de la collectivité** dans la gestion.

La Convention pluriannuelle d'objectifs, un outil partenarial sécurisé – CEN Centre Val de Loire

La complexité du partenariat entre CEN et collectivités vient notamment des compétences mouvantes des collectivités : il est difficile de trouver sur quel axe travailler, notamment aux changements d'élus.

L'enjeu est de prouver aux élus que la subvention est aussi sécurisée qu'un marché.

Différences :

- ⇒ marché : la collectivité a un besoin et cherche quelqu'un pour y répondre
- ⇒ CPO* : le CEN identifie les enjeux et propose des actions à la collectivité
- ⇒ CCOOP** : les deux parties s'entendent sur les enjeux et leurs besoins mutuels

L'exemple de l'Eure-et-Loire est cité, où le CEN a été présent dans les études TVB, notamment dans les diagnostics et la définition des enjeux, mais sans partenariat opérationnel par la suite. L'objectif est que le CEN devienne le **porteur de la mise en œuvre de la TVB**, dans une articulation pertinente avec les autres acteurs. Cela évite aux collectivités de créer des postes et permet au CEN de former les techniciens.

La CCOOP a l'avantage d'être encadrée dans la réglementation, elle fait appel au pouvoir adjudicateur des CEN qui peut être reconnu de par leur agrément. Elle a également l'avantage d'identifier les engagements internes de la collectivité.

*Convention Pluriannuelle d'objectifs

**Convention de coopération

Il est convenu de diffuser dans le réseau des exemples de CPO et CCOOP.

Appel à Projet Trame Verte et Bleue : Des contreforts vosgiens au Pays des étangs : Préservons la Sarre et sa mosaïque de milieux – CEN Lorraine

Le CEN Lorraine présente un projet **multi-partenarial** établi dans le cadre d'une réponse à l'appel d'offres TVB par la CC Sarrebourg Moselle Sud. Chaque partenaire est identifié sur des **champs de compétences** précis : le CEN pour les études et la connaissance, la CC SMS pour le portage des actions territoriales avec les partenaires (SAFER, chambre d'agriculture...), l'association LorEEN pour les actions d'éducation et de sensibilisation. Chaque partenaire a une CPO de trois ans avec la collectivité, qui réunit un COPIL tous les ans.

Il est convenu de diffuser dans le réseau l'outil d'aide à la décision de portage du foncier établi dans le cadre de ce projet.

World café

Comment intégrer la biodiversité dans les projets des collectivités ?

En convaincant les élus et la collectivité de leur responsabilité, en lien avec les engagements nationaux. La collectivité peut s'appuyer sur des ressources techniques : PRA, SDAGE, structures en charge de la GEMAPI mais aussi collectivités voisines ou encore citoyens. Il faut multiplier les entrées et actions auprès de la collectivité (tourisme, paysage, éducation, développement, alimentation, santé, urbanisme...). L'approche via les services écosystémiques ou la gestion des risques est aussi une bonne clé d'entrée.

Par contre les compétences et le fonctionnement des CEN sont encore peu connus, le patrimoine naturel peut être perçu comme un frein aux projets et abordé uniquement en compensation des projets (en oubliant le ER).



Comment trouver l'équilibre ajusté entre actions définies dans les conventions et les besoins émergents ?

Le cadre est essentiel, l'outil choisi notamment entre CPO et CCOOP doit être pertinent. L'équilibre des missions entre CEN et collectivité doit également être bien défini et l'investissement de la collectivité (en moyens financiers ou en temps agents) doit être identifié. Ce travail préalable permet de garder la souplesse nécessaire pour ajuster les missions. Un cadre qui semble bien fonctionner est de définir dans une convention les objectifs puis de décliner dans des avenants annuels les actions. Les facteurs clés sont la confiance entre les partenaires et les échanges réguliers.

Comment instaurer un partenariat durable au-delà des élections/changements d'élus ?

Plusieurs freins à lever et leviers à activer correspondant ont pu être identifiés :

Frein à lever n°1 : Image hégémonique du CEN

Leviers à activer correspondants :

- mettre en œuvre des accompagnements des collectivités multi partenariaux où le CEN pourrait, selon les projets, être coordinateur ou réalisateur d'une opération spécifique
- réaliser une tournée annuelle de présentation/de suivi des actions du CEN auprès des différents partenaires

Frein à lever n°2 : lutter contre la perte de mémoire des projets environnementaux sur le territoire de nouveaux élus neutres ou réfractaires aux projets en faveur de la biodiversité / manque de temps pour assurer une animation territoriale efficiente

Levier à activer correspondants :

- améliorer/conforter le relationnel « terrain » : associer systématiquement les élus, les riverains, les agriculteurs, les usagers du terrain à nos actions qui pourront à leur tour être relai et démultiplier le positionnement du CEN auprès des nouveaux élus en place
- s'appuyer sur les usagers du territoire qui ne changent pas après les élections
- s'appuyer sur des partenariats écrits : des délibérations, des conventions de partenariats sur plusieurs années allant au-delà du mandat des élus
- s'appuyer sur des partenariats nationaux (FCEN, Ministère des Armées, etc.)
- présentation systématique du CEN dans les nouveaux conseils communautaires
- être en contact avec des élus de la majorité et de l'opposition
- être force de proposition d'actions en faveur de la biodiversité en lien avec les programmes électoraux des candidats



Mots clés

Côté CEN	Côté collectivités
Bien définir le cadre et les missions de chaque partie	
Ancrage territorial	Engagement à long terme
Diversité d'outils	Investissement indispensable
Capacité d'adaptation	Lien avec les autres politiques sectorielles
Capacité de travail avec les partenaires	Responsabilités partagées
Porteur des politiques publiques	Compétences externalisées
Large champ de compétences	Multiples ressources techniques
Travailler d'abord sur les objectifs puis les décliner en actions	